

Compte rendu de la séance du mardi 29 juin 2021

Nombre de membres

en exercice: 10

Séance du mardi 29 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoqué le 22 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Pascal GROUWET.

Présents : 10

Votants: 10

Sont présents: Gérard DEGLETAGNE, Pascal GROUWET, Françoise LE GALLIC, Henri FAURE, Zoé FAU, Caroline RIVIERE, Harrison JOLLY, Dorothée POIRIER, Jean Pierre MOLES, Marie Hélène FLAUJAC

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Pascal GROUWET

Ordre du jour:

Délibérations : achat lave-vaisselle

micro + enceinte 120W salle culturelle

hauts-parleurs pour projecteur salle culturelle

panneaux camping-car

Subventions aux associations

Demande de fonds de concours auprès de la CCPLL

Inauguration salle culturelle : organisation

Point aire de jeux

Questions diverses

Compte-rendu du conseil municipal précédent adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Demande d'attribution d'un fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne (DE 2021 20)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de la salle culturelle de Cénevières est enfin terminé. Il indique que ce projet intercommunal a été porté par la CCPLL. De ce fait la commune peut prétendre à un fonds de concours de 30 000€ sur cette mandature, sachant que la commune doit y participer à hauteur de 10% minimum.

Il demande que ce fonds de concours soit déduit de la participation de Cénevières à ce projet tout en respectant la participation minimum de 10%.

A ce jour la part de la commune est de 76 997.89€, compte tenu du fonds de concours le reste dû serait de 46 997.89€ montant supérieur à la participation de 10%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à solliciter ce fonds de concours de la CPLL pour un montant de 30 000€.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Subvention Scène Vie Air (DE 2021 21)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de l'association Scène Vie Air demandant une subvention:

Scène Vie Air sollicite une aide financière de 1500€.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des votants cette proposition.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 4

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Marchés équipement salle culturelle (DE 2021 22)

Le Maire propose d'investir dans l'achat d'un système mobile micros/enceinte et dans un lave-verre professionnel pour équiper la salle culturelle.

Un devis a été demandé à Lot Conseil services pour le combo : 885€ HT soit 1062€ TTC

Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

Pour le lave-verre, 2 possibilités ont été envisagées :

Modification de l'arrivée existante pour raccorder le lave-verre du comité des fêtes qui se vidange par le bas. Un devis a été demandé à Tim service: 640€ TTC

Achat d'un nouveau lave-verre avec vidange par le haut. Devis demandé à Matériel CHR pro : 924.42€ HT soit 1109.30 TTC livraison gratuite.

La solution de l'achat d'un matériel neuf est choisie et le devis présenté approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Subvention Scène Vie Air (DE 2021 23)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de l'association le Vallon demandant un don exceptionnel. Cette association gère une maison d'accueil et hôtel hospitalier à Toulouse-Rangueil. Cette structure permet d'héberger les patients en soin ambulatoire ainsi que les familles des personnes hospitalisées, venant de toute l'Occitanie. La crise du COVID a contraint la structure à fermer partiellement et déséquilibre les finances de l'association.

Le conseil propose d'attribuer de manière exceptionnelle la somme de 150€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Réglementation stationnement des camping-cars (DE 2021 24)

Le Maire propose de prendre un arrêté pour réglementer le stationnement de nuit des camping-cars dans l'agglomération, afin d'interdire à ceux-ci de camper dans les endroits publics sachant que le village dispose d'un camping municipal. En effet, des camping-cars campent régulièrement à la halte nautique, au lavoir, devant le Paradou ainsi que sur le parking de la salle culturelle.

Le Conseil municipal, après débat propose de réglementer uniquement les endroits précités, ou serait affiché l'arrêté dans un premier temps, et si nécessaire des panneaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rédiger un arrêté municipal interdisant le camping aux endroits suivants : lavoir, parking de la salle culturelle, partie publique de la halte nautique et devant le Paradou / bibliothèque.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Marché aire de jeux (DE 2021 25)

Le Maire propose différents jeux pour l'aire de jeux prévue au budget 2021.

Le devis de Direct jeux comprend plusieurs équipements

article	PU HT
avion	846,78€
poutre	883,60€
cabane	1 365,85€
pont de tarzan	346,30€
bascule 2 places	471,33€
bascule 4 places	1 000,55€
tracteur remorque	1 171,20€
panneau	219,84€

Après débat, le conseil municipal propose les jeux suivants :

Avion

Poutre

Cabane

Pont de Tarzan

Pour un total de 3 442.53€ HT

Le conseil municipal approuve ce choix à l'unanimité.

Un devis supplémentaire sera demandé à Hugues Bassié pour le panneau et un devis pour 5 plots en béton pour sceller les jeux à Mr Delfour.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

1. QUESTIONS DIVERSES

a. Repas des élus

Le maire propose d'inviter le village en septembre pour le traditionnel repas des élus qui n'a pu se faire à cause du Covid

Jean-Pierre Moles et Marie-Hélène Flaujac soulèvent le fait qu'il est un peu tard. Il est proposé de faire les vœux de la commune en janvier à la place.

b. Moustique-tigre et ambroisie

Demande de l'ARS de désigner un référent : Joël est désigné à l'unanimité

c. PLUI

Restitution par le maire de ce qui avait été dit à la réunion du PLUI sur la commune, l'avancée du prézonage.

2. TOUR DE TABLE

- a. Gérard Degletagne: Néant
- b. Zoé Fau : un arbre est tombé sur le chemin de Roquecave
réponse : message reçu hier sur boîte vocale. Mr Cagnac peut comme demandé, le débiter et garder le bois.
- c. Françoise Le Gallic : néant
- d. Jean-Pierre Moles : néant
- e. Harrison Jolly : Néant
- f. Caroline Rivière : Restitution du conseil d'école de Tour de Faure
- g. Dorothee Poirier :a contacté le responsable des Causseries pour programmer à la salle culturelle. La programmation en cours restera telle quelle. A voir pour la prochaine saison.
- h. Henri Faure demande si l'épareuse passera au mas de Labat
réponse de JP Moles: c'est prévu – il doit rappeler le lendemain
Henri propose d'une nouvelle journée citoyenne pour remplacer Joël
- i. Marie-Hélène Flaujac demande des nouvelles du bâtiment construit par Mr Garza ?
Le maire répond que le permis est déposé
- j. Pascal Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.05 Hrs